

COMMENTAIRE SPÉCIAL

Je suis heureuse de contribuer à ce numéro du *Forum du désarmement* qui examine les liens entre les droits de l'homme et la sécurité humaine.

Par où commencer, de manière générale, pour renforcer les liens entre les droits de l'homme et la sécurité humaine ? Je pense qu'il faudrait tout d'abord élargir la notion de « sécurité ». Le concept de sécurité humaine fut reformulé de façon remarquable l'année dernière par la Commission sur la sécurité humaine, co-présidée par Amartya Sen et Sadako Ogata. Dans son rapport final intitulé *La sécurité humaine maintenant*, la Commission fait observer que si par le passé, les questions de sécurité concernaient la sécurité de l'État, la communauté internationale doit d'urgence trouver un nouveau paradigme pour passer de la sécurité de l'État à la sécurité des citoyens – à la sécurité humaine.

Pour protéger les individus – première condition de la sécurité humaine – il faut veiller à ce que leurs droits et leurs libertés soient respectés. Comme le souligne la Commission : « Pour cela, il faut un effort concerté pour mettre au point des normes, des processus et des institutions nationaux et internationaux qui tenteront d'écarter les insécurités d'une façon qui soit systématique, et non pas circonstancielle, complète et non pas fragmentaire, fondée sur la prévention et non pas sur la réaction ».

La sécurité humaine signifie aussi que les gens peuvent agir en leur propre nom et au nom des autres. Il faut donc garantir le respect des droits fondamentaux à l'éducation, à une alimentation correcte, aux soins de santé et à la possibilité pour les gens de prendre part aux décisions qui les concernent – autant d'éléments nécessaires pour que les personnes puissent avoir une vie productive et exploiter l'ensemble de leurs capacités.

Quel est l'intérêt de cette conception plus large pour le désarmement ? En précisant les liens entre les droits de l'homme et la sécurité humaine, nous mettons en évidence les menaces qui pèsent dans l'immédiat sur la vie quotidienne des gens.

Aujourd'hui, les menaces de nouvelles attaques terroristes et les risques que représentent les armes de destruction massive font la une des journaux. Il convient bien évidemment de faire face à ces menaces, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que les armes qui menacent la plupart des personnes sur cette planète sont largement oubliées par ceux d'entre nous qui vivent loin des conflits et des guerres. Il s'agit des 639 millions d'armes légères et de petit calibre qui sont en circulation, et des 16 milliards de munitions militaires fabriquées chaque année.

Pendant les cinq années où j'ai occupé le poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, j'ai passé une grande partie de mon temps à rencontrer des personnes terrorisées par la violence armée. Dans des régions comme les Balkans, le Cambodge, la Colombie, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, la prolifération des armes légères et de petit calibre menace la vie des gens et met en danger les droits fondamentaux de l'homme.

La mort ou les blessures infligées à des millions de civils innocents ne sont pas les seules conséquences de la prolifération des armes légères sur les droits de l'homme. Dans les pays déchirés par les conflits, les gouvernements qui consacrent aux armes de guerre des ressources déjà limitées auront, à terme, du mal à tenir leurs engagements en matière d'éducation, de soins de santé et de logements corrects – qui sont des droits économiques, sociaux et culturels reconnus au niveau international.

Même si certains gouvernements prennent conscience que la prolifération des armes légères menace la sécurité humaine en entravant les efforts humanitaires et le développement durable, les conséquences sur les droits de l'homme sont encore souvent sous-estimées ou ignorées. C'est la raison pour laquelle Oxfam International, dont je suis fière d'être la présidente d'honneur, ainsi qu'Amnesty International et le Réseau d'action international sur les armes légères, s'associent dans une campagne qui prône une réglementation internationale plus forte sous la forme d'un traité sur le commerce des armes. L'instrument proposé comporte des critères juridiquement contraignants, fondés sur le droit international actuel, visant à faire cesser les flux d'armes vers ceux qui violent les droits de l'homme, les gouvernements répressifs et les criminels. Les gouvernements seraient tenus de ne pas vendre d'armes dans les cas où ils sauraient qu'elles seraient utilisées pour violer les droits de l'homme ou le droit international humanitaire. Une certaine réglementation serait ainsi enfin instaurée pour ce commerce non réglementé dangereux.

Le soutien croissant des gouvernements et de la société civile pour un tel traité est un signe encourageant. L'adoption d'un tel traité serait une avancée considérable dans le sens d'une reconnaissance des liens entre les droits de l'homme et la sécurité humaine.

Mary Robinson

Directrice exécutive, Ethical Globalization Initiative

Ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme